



Département du Morbihan  
Arrondissement de Pontivy  
Canton de Moréac

Commune de Moréac

**ARRETE DU MAIRE N°2024-498  
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION**

**Le Maire de la commune de MOREAC,**

**Vu** le Code de la route et notamment les articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, art. L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,

**Vu** le Code de la voirie routière,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et les textes qui l'ont modifié et complété,

**Vu** la demande du 30 octobre 2024 par la société SATEC, représenté par Yoann MARIE  
Domicilié Rue Gustave Eiffel à Ploermel (56800)

En vue de la pose d'une conduite d'eau potable et d'eaux usées en tranchée ouverte, voie communale à caractère de chemin n° 1, Rue de Kerlann, Lieu-dit Le Guernic, en agglomération, à 56500 MOREAC

Considérant que pour des raisons de sécurité et de commodité, il importe de réglementer la circulation,

**ARRETE**

**Article 1 :** Les travaux seront réalisés à partir du 06/11/2024 et jusqu'à la fin des travaux (45 jours).

**Article 2 :** La circulation sera réglementée de la manière suivante :

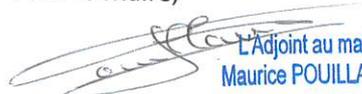
- Restriction sur section courante dans les deux sens de circulation avec fermeture à la circulation
- 2 voies seront supprimées
- Interdiction de circulation et de stationnement pour tout type de véhicule
- Une déviation est prévue par la Rue du Calvaire, Rue de Kerentrée, RD 767 Porh Le Gal, Giratoire de Pont Kerlego, Kerjoli, Kerlambilly

**Article 3 :** Les panneaux réglementaires de signalisation (interdiction, ...) seront installés par le demandeur.

**Article 4 :** Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- La société SATEC
- La Directrice Générale des Services
- Les services techniques
- La Gendarmerie de Locminé

A Moréac, le 31 octobre 2024  
Pour le Maire,

  
L'Adjoint au maire,  
Maurice POUILLAUDE

